

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 61-2024

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'exposition avec Julie Stephen Chheng E.I.

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat d'exposition avec Madame Julie Stephen Chheng domiciliée 47 avenue du Maine 75014 PARIS pour l'exposition Le projet Uramado AR qui raconte l'histoire de « Tanukis, **des esprits de la Nature qui se réveillent en ville** » dans différents lieux de la ville du 20 mars au 20 avril 2024 dans le cadre du festival LE NOOB pour un montant de 2.750 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 12 mars 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine